

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2013/2014

1^{ère} session – 2^{ème} semestre

Année d'études : Master 1 SSSATI
Enseignant responsable : Jacques FIALAIRE

Durée de l'épreuve : 2h.
Documents autorisés : notes de cours

UEC T88SSC : Contextes réglementaires et services sportifs
EC T88SSC1 : Droit et administration territoriale du sport

Sujet :

Vous traiterez au choix l'un des deux sujets suivants :

1. Commentaire de texte

Commentez cette définition tirée du code du sport (art.R.312-2) :

« Est un équipement sportif au l'article L.312sens de -2 du code du sport tout bien immobilier, appartenant à une personne publique ou privée, spécialement aménagé ou utilisé de manière permanente ou temporaire, en vue d'une pratique sportive et ouvert aux pratiquants à titre gratuit ou onéreux ».

2. Fiche de jurisprudence

Vous composerez une fiche de jurisprudence à partir du jugement suivant :

Conseil d'Etat statuant au contentieux, requête N° 258660

2EME ET 7EME SOUS-SECTIONS REUNIES

lecture du mercredi 18 mai 2005 (texte au verso)

Vu la requête sommaire et le mémoire complémentaire, enregistrés les 18 juillet et 17 novembre 2003 au secrétariat du contentieux du Conseil d'Etat, présentés pour M. Florent X, demeurant ... ; M. X demande au Conseil d'Etat :

1°) d'annuler la décision du 28 avril 2003 par laquelle le Conseil de prévention et de lutte contre le dopage a prononcé à son encontre une sanction lui interdisant de participer pour une durée de six mois aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par la Fédération française de cyclisme ;

2°) de mettre à la charge de l'Etat la somme de 3 000 euros au titre de l'article L. 761 1 du code de justice administrative ;

Vu les autres pièces du dossier ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3611-1 à L. 3634-5 ;

Vu le décret n° 2000-274 du 24 mars 2000 ;

Vu les décrets n° 2001-35 et 2001-36 du 11 janvier 2001 ; (...)

Sans qu'il soit besoin d'examiner les autres moyens de la requête ;

Considérant qu'aux termes de l'article L. 3634-2 du code de la santé publique : « En cas d'infraction aux dispositions des articles L. 3631-1, L. 3631-3 et L. 3632-3, le Conseil de prévention et de lutte contre le dopage exerce un pouvoir de sanction (...) » ; que l'article L. 3631-1 du même code dispose : « Il est interdit, au cours des compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par des fédérations sportives ou en vue d'y participer : - d'utiliser des substances et procédés de nature à modifier artificiellement les capacités ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété ; - de recourir à ceux de ces substances ou procédés dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives lorsque ces conditions ne sont pas remplies. Les substances et procédés mentionnés au présent article sont déterminés par un arrêté des ministres chargés de la santé et des sports » ; que l'arrêté interministériel du 27 mars 2002, pris en application de ce dernier alinéa, en vigueur à la date du contrôle litigieux, autorisait, au III de son annexe, les injections locales et intra-articulaires de glucocorticostéroïdes « dans le cas d'une nécessité médicale » ; qu'aux termes du 3° alinéa de l'article L. 3622 3 du code de la santé publique : « S'il prescrit des substances ou des procédés dont l'utilisation est, aux termes du même arrêté, compatible sous certaines conditions avec la pratique sportive, le praticien informe, par écrit, l'intéressé de la nature de cette prescription et de l'obligation qui lui est faite de présenter l'acte de prescription à tout contrôle » ;

Considérant que, si les dispositions précitées du III de l'arrêté interministériel du 27 mars 2002 imposent aux sportifs de n'utiliser des glucocorticostéroïdes que sous forme d'injections locales ou intra-articulaires et qu'en cas d'une nécessité médicale, elles n'ont pas pour objet et ne sauraient avoir légalement pour effet de leur imposer aussi, sous peine de sanction, de déclarer l'utilisation de ces substances lors de tout contrôle antidopage ; que, si la disposition précitée de l'article L. 3622-3 prévoit que le médecin doit informer le sportif auquel il prescrit une substance dont l'utilisation peut être compatible avec la pratique sportive sous certaines conditions, de l'obligation de présenter la prescription lors des contrôles, cette disposition ne prévoit cependant pas que la méconnaissance de cette obligation expose l'intéressé à une sanction ; qu'ainsi, la seule circonstance que M. X n'ait pas signalé, lors du contrôle anti-dopage dont il a fait l'objet le 15 août 2002, avoir utilisé, sous forme d'injection locale, huit jours avant la compétition, un médicament contenant de la bétaméthasone, substance de la classe des glucocorticostéroïdes, n'était pas de nature à justifier une sanction ; que, dès lors, la décision du Conseil de prévention et de lutte contre le dopage, fondée sur cette seule circonstance, est illégale ; que, par suite, M. X est fondé à en demander l'annulation ; (...)

D E C I D E :

Article 1er : La décision du Conseil de prévention et de lutte contre le dopage du 28 avril 2003 est annulée. (...).

Article 3 : La présente décision sera notifiée à M. Florent X, à la Fédération française de cyclisme, au Conseil de prévention et de lutte contre le dopage et au ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2013/2014

1^{ère} Session – 2^{ème} Semestre

Année d'études : Master 1 SSSATI
Enseignant responsable : Sarah ROSENFELD

Durée de l'épreuve : 2h.
Documents autorisés : aucun

UEF T86SSC : Tronc Commun
EC T86SSC2 : Langues Etrangères

Sujet: Write a short report on the TED TALK that you presented in class in the second semester. (150-200 words)

Your report should be composed of 2 paragraphs

- 1) give a summary of the main ideas of the TED TALK**
- 2) Say why you chose this subject and what you learned from it**

At the end, in a few sentences, give a brief biography of the speaker.

EVALUATION CRITERIA

Quality of the summary (1st paragraph)

Development of your opinion (2nd paragraph)

Vocabulary: is it rich and specific to your subject?

Spelling and grammar

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2013/2014

1^{ère} session, 2^{ème} semestre

Année d'études : Master 1 SSSATI
Enseignant responsable : Gildas LOIRAND

Durée de l'épreuve : 2h.
Documents autorisés : aucun

UEC T88SSC : Contextes réglementaires et services sportifs
EC T88SSC2 : Sociologie et organisation territoriale du sport

Sujet :

Code du sport - Article L 100-1 (extraits)

Les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale.

Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé.

La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général.

Comment comprendre que l'article 1^{er} de la loi française sur le sport, qui tend à surdéterminer ses modes légitimes d'organisation, puisse encadrer moralement ce que doit être ou devrait être le sport sans jamais définir ce qu'il est ?

En prenant pour fil conducteur l'idée qu'un des pouvoirs majeur de l'État est de produire et d'imposer des catégories de penser, vous répondrez à cette question de manière sociologiquement argumentée à partir d'une introduction problématique qui inclura obligatoirement l'extrait du Code du sport cité ci-dessus.

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2013/2014

1^{ère} Session – 2^{ème} Semestre

Année d'études : Master 1 SSSATI
Enseignant responsable : Laurent Sébastien
FOURNIER

Durée de l'épreuve : 2h.
Documents autorisés : aucun

UE T89SSC : Environnement et services sportifs
EC T89SSC1 : Sport et développement des territoires

Sujet :

Vous répondrez à la question suivante sous la forme d'une dissertation, en utilisant les exemples abordés en cours et en complétant votre analyse à partir de votre propre expérience :

Quelles sont les échelles d'analyse spatiales les plus pertinentes pour étudier les transformations contemporaines des relations entre les pratiques sportives et le développement des territoires ?

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2013/2014

1^{ère} Session – 2^{ème} Semestre

Année d'études : Master 1 SSSATI
Enseignant responsable : Marc BERJON

Durée de l'épreuve : 2h
Documents autorisés : aucun

UEC T89SSC : Contexte, environnement et services sportifs
EC T89SSC2 : Sport, expertise et développement de projets

Sujet :

Cas pratique

« Le Maire de Courteville-sur-Loire ville centre de 10 000 habitants d'une communauté de communes de 19 000 habitants comptant 10 communes qui ne dispose pas de compétence sportive, a inscrit dans son programme électoral la rénovation et l'agrandissement de la piscine municipale. Ce nouveau complexe pourrait répondre à une attente du club de natation qui envisage un projet sportif ambitieux (Le Président du club a évoqué l'accueil de compétition, le développement d'un club de plongée, une montée en puissance de certains nageurs..). Toutefois, la prise en compte des attentes d'autres publics potentiels, notamment les deux écoles, le collège situé à proximité, l'arrivée de nouvelles populations sur les 3 nouveaux lotissements prévus avant la fin du mandat, seront autant d'éléments à intégrer, aussi, à la réflexion.

En tant que responsable du service des sports, le Maire vous a donc confié la mission de rédiger une note synthétique exposant les arguments qui peuvent venir confirmer l'utilité de ces travaux, mais également les risques qu'ils peuvent représenter pour la commune, les enjeux et les objectifs qui peuvent être rattachés à une telle évolution, les questions préalables à se poser avant le démarrage de l'opération, les aides financières à envisager et les grandes étapes nécessaires à la construction de cet ensemble.»

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2013/2014

1^{ère} session – 2^{ème} Semestre

Année d'études : Master 1 SSSATI
Enseignant responsable : Denis JAOUEN

Durée de l'épreuve : 2h.
Documents autorisés : aucun

UEC T810SC : Approfondissement des connaissances
EC T810SC2 : Gestion des équipements sportifs

Sujet

Le sujet comporte 3 exercices à réaliser. Les 3 exercices sont complètement indépendants. Les documents annexes sont utilisables seulement pour le premier exercice.

EXERCICE 1

Documents fournis :

Nombre 4 :

Compte de résultat P1 et Compte de résultat P 2 ; Bilan Actif et Bilan Passif

En fonction du bilan et du compte de résultat fournis, donnez les réponses et ratios suivants :

- 1) Quelles sont les activités de cette entreprise ?
- 2) Quelle est la marge commerciale brute sur leur activité principale ?
- 3) Quel est le pourcentage des charges générales globales de fonctionnement de l'entreprise par rapport au chiffre d'affaires ?
- 4) Quel est le pourcentage de la masse salariale par rapport au chiffre d'affaires ?
- 5) Donnez le résultat chiffré du solde intermédiaire de gestion de la partie exploitation de l'entreprise pour cette année ?
- 6) Cette entreprise est elle endettée ?
- 7) Combien de type de dotations peut-on trouver dans un compte de résultat ?
- 8) Donnez leurs hauteurs pour cet exercice ?
- 9) Combien de type de reprises peut-on trouver dans un compte de résultat ?

- 10) Donnez leurs hauteurs pour cet exercice ?
- 11) Cette entreprise a-t-elle vendu du matériel d'occasion ?
- 12) Si oui a-t-elle réalisée une moins-value ou une plus-value ? De quel montant ?
- 13) Quel est son résultat annuel ?
- 14) Quel est l'état de vieillissement de la totalité de ses immobilisations corporelles ?
- 15) De quelle liquidité disponible rapidement, dispose cette entreprise ?
- 16) Donnez vos commentaires sur les résultats globaux de cette entreprise au vu du compte de résultat et du bilan ?
- 17) Calculez la capacité d'autofinancement. A quoi sert la CAF dans une entreprise ?
- 18) Pourquoi faut-il surveiller le besoin en fond de roulement dans une entreprise ? Que représente-t-il pour vous ? Calculez le pour l'année N.
- 19) Calculez le fond de roulement pour l'année N. Que représente-t-il pour vous ?

EXERCICE 2

Exercice de calcul d'un seuil de rentabilité

Chiffre d'affaires prévisionnel d'un nouveau rayon d'un magasin.

Compte tenu d'une étude de rentabilité effectuée, une société compte réaliser un chiffre d'affaires annuel hors taxes de 450 000 € sur un nouveau rayon.

Par simplification, seuls les ventes et achats de marchandises sont considérés comme des charges variables.

QUESTION :

Vous calculerez le seuil de rentabilité prévisionnel du nouveau rayon pour l'exercice à venir.

ELEMENTS FINANCIERS COMMUNIQUEES PAR LA COMPTABILITE

LES ACHATS :

Le taux de marge sur coût variable devra atteindre 20 % pour les produits du nouveau rayon.

LES CHARGES DE PERSONNEL :

Les charges de personnel comprennent les salaires des employés qui s'élèvent à 3 000 € bruts par mois.

Les charges sociales patronales s'élèvent à 45% du salaire brut et les charges sociales salariales à 21% du salaire brut.

LE REMBOURSEMENT D'EMPRUNT :

Un emprunt de 5 000 € a été réalisé en janvier pour financer ce nouveau rayon. Le remboursement de l'emprunt nous donne la somme des intérêts de la première année qui s'élèveront à 500 €.

LES AUTRES CHARGES :

Les autres charges (loyer, téléphone, frais divers.....) représentent un montant mensuel de 1 200 € HT.

L'INVESTISSEMENT PREVU :

Il faut prévoir un investissement de 26 000 € HT le 01 janvier 2010. Le plan d'amortissement est prévu en dégressif sur 5 ans (coef. 1.75 de majoration par rapport à un amortissement fixe).

Calculez le seuil de rentabilité du rayon, sa marge de sécurité et son indice de sécurité.

EXERCICE 3

L'amortissement du matériel

Vous êtes le directeur d'une association de prestations de services avec de multiples activités. Voici vos derniers investissements :

- 1) Vous avez acheté 1 voiture utilitaire pour une valeur de 9000 € HT
 - Vous l'amortissez sur 5 ans en linéaire (achat le 25 JUIN 2013).
 - Votre association n'est pas assujettie à la TVA. La TVA était de 19.6 % en 2013.

- 2) Vous envisagez d'acheter un minibus au 1^{er} Juillet 2014 pour une valeur de 29900 Euros TTC. La TVA est en 2014 de 20 %.

Quelle durée d'amortissement linéaire choisir (en années) pour ne pas dépasser 1600 euros d'amortissement pour cette unité en 2014, mais pour s'en rapprocher le plus possible ?

QUESTIONS :

- a) Donnez le tableau des amortissements de ces unités et leur valeur nette comptable à la fin de chaque année, entre 2013 et jusqu'à la dernière année d'amortissement de ces unités.

- b) Quelle serait la dotation aux amortissements totale de l'année 2014 pour ces investissements ?

- c) Vous anticipez sur la vente de votre matériel d'occasion : quel sera le prix de vente minimum du minibus acheté en 2014 après le fonctionnement de l'année 2018 ?

LISTE DES ENTREPRISES PAR DÉPARTEMENT LISTE DES ENTREPRISES PAR ACTIVITÉ

Gratuit : votre page d'accueil sur mesechos.frToute l'actu économique du quotidien Les Echos sur une page 100% personnalisable. Un annuaire de plus de 100 000 flux RSS et modules interactifs pour enrichir votre page. www.mesechos.fr

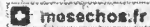
Désignation de l'entreprise :	Durée de l'exercice* : mois
Adresse :	Date de clôture :
N° Rcs-Siren :	Code APE :
Unité monétaire : euro	

3- COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (EN LISTE)

	Exercice N		Total
	France	Exports et livraisons intracommunautaires	
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises	FA	FB	FC
Ventes de produits finis	FD	FE	FF 3 595 832
Travaux et prestations de services	FG	FH	FI 76 864
Chiffres d'affaires net	FJ 3 188 509	FK	FL 484 188 3 672 697
Production stockée			FM 18 992
Production immobilisée			FN 45 742
Subvention d'exploitation			FO 32 364
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP 1 390
Autres produits (1) 11			FQ 1 809
Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR 3 772 994
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			FS
Variation de stock (marchandises)			FT
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			FU 1 760 478
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			FV (38 684)
Autres achats et charges externes (3) (6bis)			FW 524 160
Impôts, taxes et versements assimilés			FX 49 397
Salaires et traitements			FY 998 867
Charges sociales (10)			FZ 289 554
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux amortissements			GA 65 374
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux provisions			GB
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux provisions			GC 1 113
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
Autres charges (12)			GE 3 188
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF 3 653 447
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG 119 547
Opérations en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			GH
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			GI
Produits financiers			
Produits financiers de participations (5)			GJ 19 481
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK
Autres intérêt et produits assimilés (5)			GL
Reprises sur provisions et transfert de charges			GM
Différences positives de change			GN
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO
Total des produits financiers (V)			GP 19 481
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions			GQ
Intérêts et charges assimilées (6)			GR 741
Différences négatives de change			GS
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT
Total des charges financières (VI)			GU 741
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)			GV 18 740
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW 138 284

LISTE DES ENTREPRISES PAR DÉPARTEMENT LISTE DES ENTREPRISES PAR ACTIVITÉ

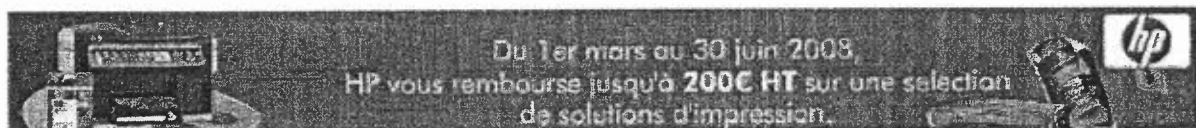
Gratuit : votre page d'accueil sur mesechos.fr
 Toute l'actu économique du quotidien Les Echos sur une page 100% personnalisable. Un annuaire de plus de 100 000 flux RSS et modules interactifs pour enrichir votre page. www.mesechos.fr



Désignation de l'entreprise : CEAL - CENTRE DE RECHERCHES	Durée de l'exercice* : mois
Adresse : 3, rue de la République - 92000 Nanterre	Date de clôture : 31/03/2008
N° Rcs-Siren : 318255791	Code APE : 3322
Unité monétaire : euro	

4- COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (SUITE)

Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion (6bis)		HA	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		HB	18 104
Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	3 610
Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	21 714
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)		HE	527
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		HF	115
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	17 422
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	18 064
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	3 650
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices (X)		HK	
Total des produits (I + III + VII)		HL	3 814
			189
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 672
			252
5- BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	141
			937
Renvois			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont		HY	
	Produits de locations immobilières		
	Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	IG	
(3) Dont		HP	
	Crédit-bail mobilier		
	Crédit-bail immobilier	HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		IH	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I)		HX	
(9) Dont transfert de charges		A1	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant		A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
(8) Détail des produits charges sur exercices antérieurs			



LISTE DES ENTREPRISES PAR DÉPARTEMENT LISTE DES ENTREPRISES PAR ACTIVITÉ

Gratuit : votre page d'accueil sur mesechos.fr.
Toute factu économique du quotidien Les Echos sur une page 100%
personnalisable. Un annuaire de plus de 100 000 flux RSS et modules
interactifs pour enrichir votre page. www.mesechos.fr



Désignation de l'entreprise :	Durée de l'exercice* : mois
Adresse :	Date de clôture : 31/12/2008
N° Rcs-Siren :	Code APE : 88
Unité monétaire : euro	

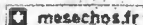
1 - BILAN - ACTIF

	Brut 1		Amort. prov 2		Net 3
Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement ou de recherche et développement	CX		AE		
Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ	8 496	AK	2 647	5 849
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Immobilisations corporelles					
Terrains	AN		AO		
Construction	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage Industriels	AR	287 505	AS	200 759	86 746
Autres immobilisations corporelles	AT	162 148	AU	47 006	115 142
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY		
Immobilisations financières					
Participations	CS		CT		
Autres participations	CU		CV		
Créances rattachées à des participations	BB		BC		
Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières	BH		BI		
TOTAL (II)	BJ	458 149	BK	250 412	207 738
ACTIF CIRCULANT					
Stocks					
Matières premières, approvisionnements	BL	170 979	BM	4 220	166 759
En cours de production de biens	BN	299 920	BO		299 920
En cours de production de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
Créances					
Clients et comptes rattachés (3)	BX	350 685	BY	2 390	348 295
Autres créances (3)	BZ	122 785	CA		122 785
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
Divers					
Valeurs mobilières de placement	CD	49 570	CE		49 570
Disponibilité	CF	733 294	CG		733 294
Comptes de régulation					
Charges constatées d'avances (3)	CH	1 992	CI		1 992
TOTAL (III)	CJ	1 729 225	CK	6 610	1 722 615
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)	CL				
Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecart de conversion actif (VI)	CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	2 187 374	1A	257 020	1 930 355

Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
------------------------------------	---	----	---------------------------	----

LISTE DES ENTREPRISES PAR DÉPARTEMENT LISTE DES ENTREPRISES PAR ACTIVITÉ

Gratuit : votre page d'accueil sur mesechos.fr
 Toute factu économique du quotidien Les Echos sur une page 100% personnalisable. Un annuaire de plus de 100 000 flux RSS et modules interactifs pour enrichir votre page. www.mesechos.fr



Désignation de l'entreprise	Durée de l'exercice* : mois
Adresse :	Date de clôture : 31/12/2006
N° Rcs-Siren :	Code APE : 2320
Unité monétaire : euro	

2 - BILAN - PASSIF AVANT RÉPARTITION

PASSIF	Exercice N	
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel (1)* (dont versé :)	DA	7 622
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence)	EK DC	
Réserve légale (3)	DD	762
Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
Réserves réglementées (3)* (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours)	B1 DF	
Autres réserves (dont réserve relatives à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	EJ DG	2 148
Report à nouveau	DH	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	DI	141 933
Subventions d'investissement	DJ	16 114
Provisions réglementées	DK	5 472
TOTAL (I)	DL	174 054
Autres fond propres		
Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	DP	
Provisions pour charges	DQ	15 000
TOTAL (III)	DR	15 000
Dettes (4)		
Emprunts obligataires convertibles	DS	
Autres emprunts obligataires	DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	64 104
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs :)	EI DV	49 901
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	DW	559 334
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	460 645
Dettes fiscales et sociales	DY	322 994
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA	5 505
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance (4)	EB	278 814
TOTAL (IV)	EC	1 741 297
Ecart de conversion passif (V)	ED	
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 930 355
Renvois		
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
(2) Ecart de réévaluation libre	1D	
(2) Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 123 357
(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

